

Modification des programmes pharmaceutiques

Voici trois renseignements dont nous aimerions vous faire part afin que vous soyez mis au courant de nos dernières nouvelles dans le domaine pharmaceutique. Le premier concerne les changements apportés à la loi sur la réforme du prix des médicaments génériques qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2013, selon la province. Le deuxième porte sur l'annonce du gouvernement de l'Alberta relativement à l'instauration d'un programme d'assurance-médicaments qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le troisième concerne le rétablissement, par le gouvernement de l'Alberta, des indemnités sur les médicaments sur ordonnance pour les pharmacies depuis le 15 avril 2013.

Modifications apportées à la loi sur la réforme du prix des médicaments génériques en vigueur le 1^{er} avril 2013

Le 1^{er} avril 2013, les provinces ci-dessous ont réduit le prix de six principaux médicaments génériques à 18 % du prix des médicaments de marque. Des renseignements plus détaillés sont donnés ci-dessous.

Provinces concernées et dates de la mise en œuvre :

Province	Date d'entrée en vigueur
Colombie-Britannique (BC)	1 ^{er} avril 2013
Alberta (AB)	1 ^{er} avril 2013
Saskatchewan (SK)	1 ^{er} avril 2013
Manitoba (MB)	1 ^{er} avril 2013
Ontario (ON)	1 ^{er} avril 2013
Nouvelle-Écosse (NS)	1 ^{er} avril 2013
Nouveau-Brunswick (NB)	1 ^{er} avril 2013
Île-du-Prince-Édouard (PEI)	1 ^{er} avril 2013
Terre-Neuve (NL)	1 ^{er} avril 2013
Yukon (YT)	1 ^{er} avril 2013
Territoires de Nord-Ouest (NT)	1 ^{er} avril 2013
Nunavut (NU)	1 ^{er} avril 2013

Cette annonce concerne toutes les provinces à l'exception du Québec. La Financière Sun Life continue de faire le suivi des annonces du gouvernement du Québec.

Quels médicaments sont touchés par ces changements?

Voici les six médicaments génériques dont le prix a été réduit à 18 % du prix des médicaments de marque :

- Atorvastatin (version générique de Lipitor) – pour le traitement de l'hypercholestérolémie
- Ramipril (version générique d'Altace) – pour le traitement de l'hypertension et d'autres troubles cardiovasculaires

- Venlafaxine (version générique d'Effexor) – pour le traitement de la dépression et d'autres troubles de santé mentale
- Amlodipine (version générique de Norvasc) – pour le traitement de l'hypertension et de l'angine
- Omeprazole (version générique de Prilosec) – pour le traitement d'une variété de troubles gastro-intestinaux
- Rabéprazole (version générique de Pariet) – pour le traitement d'une variété de troubles gastro-intestinaux

Ces six médicaments comptent pour environ 20 % de l'ensemble des dépenses publiques liées aux médicaments sur ordonnance. Avant la modification de la loi, les provinces payaient les médicaments génériques un prix qui équivalait entre 25 % et 40 % du prix des médicaments de marque.

Le gouvernement de l'Alberta instaurera un programme d'assurance-médicaments dès le 1^{er} janvier 2014

Le gouvernement de l'Alberta a commencé à planifier la mise en œuvre d'un programme d'assurance-médicaments qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Ce programme permettra d'offrir une couverture complète des médicaments et une couverture supplémentaire des soins de santé à tous les Albertains. À l'heure actuelle, 20 % des résidents ne sont pas assurés.

Le gouvernement prévoit :

- mettre en œuvre un plan à long terme pour promouvoir le mieux-être et la prévention des maladies, y compris le programme Wellness Alberta;
- faire la promotion d'une base solide en matière de santé publique, y compris élaborer des stratégies pour réduire le nombre de cas de maladies mentales et de toxicomanie, et veiller à ce que les enfants et les jeunes aient un poids santé;
- accroître l'accès aux pharmaciens en tant que professionnels de la santé de première ligne pour les médicaments, l'évaluation des maladies chroniques et le soutien aux formalités administratives afin d'améliorer les résultats sur la santé et la durabilité du système de soins de santé;
- appuyer l'accès sans frais aux pompes à insuline pour les participants admissibles souffrant de diabète de type 1;
- concevoir un outil en ligne qui permettra aux résidents d'obtenir des renseignements importants sur les établissements de soins prolongés en Alberta comme le temps d'attente, les services offerts et les frais d'hébergement;
- aider les pharmaciens à opter pour des médicaments génériques à faible prix qui permettront aux Albertains d'épargner de l'argent et donneront aux personnes moins fortunées un meilleur accès aux médicaments nécessaires.

La Financière Sun Life travaille en étroite collaboration avec l'ACCAP (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes) pour offrir des conseils à l'Alberta en ce qui concerne la création et de la mise en œuvre du nouveau programme d'assurance-médicaments.

Le gouvernement de l'Alberta a rétabli les indemnités sur les médicaments sur ordonnance pour les pharmacies depuis le 15 avril 2013

Le 15 avril dernier, le gouvernement a rétabli pour un an les indemnités de 1 \$ par ordonnance pour permettre aux pharmacies de faire la transition vers leur modèle d'affaires. Cet avantage pour les pharmacies se chiffre à 24 millions de dollars. Environ 12 millions de dollars proviendront du gouvernement; la somme restante sera versée par les programmes d'assurance des employeurs et les programmes privés.

Nous avons préparé un [communiqué](#) qui sera envoyé aux participants la semaine prochaine concernant ces changements.

Des questions?

Communiquez avec votre représentant en Garanties collectives de la Financière Sun Life.